



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/7/9/Add.1
20 septembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Septième réunion

Montréal, 12-16 novembre 2001

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire *

DIVERSITE BIOLOGIQUE AGRICOLE

*Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail, y compris la mise au point de
l'Initiative Internationale sur les Pollinisateurs*

L'INITIATIVE INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES POLLINISATEURS: PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION

I. CONTEXTE

1. La pollinisation est un service essentiel de l'écosystème qui dépend, dans une large mesure, de la symbiose entre l'espèce pollinisatrice et l'espèce pollinisée. Dans de nombreux cas, la pollinisation est le résultat de relations complexes entre la plante et l'animal, et la réduction ou perte de l'un ou l'autre affectera la survie des deux parties. Toutes les plantes ne dépendent pas des animaux pour être pollinisées. Beaucoup de plantes sont pollinisées, à l'exemple des herbes qui constituent la couverture des sols prédominante dans nombre d'écosystèmes. De même, la plupart des aliments, dans l'agriculture, sont pollinisés par le vent. Cependant, au moins un-tiers des cultures agricoles de la planète dépend de la pollinisation par les insectes et autres animaux. La diversité des espèces, y compris dans les cultures agricoles, dépend de la pollinisation par les animaux. Ainsi, les pollinisateurs sont essentiels pour la diversité des régimes alimentaires et la conservation des ressources naturelles. L'hypothèse selon laquelle la pollinisation serait «un service écologique gratuit» ne repose sur aucun fondement. Elle exige des ressources comme les refuges de la végétation naturelle vierge. En cas de diminution ou de perte de ces ressources, elles deviennent limitatives et nécessitent des pratiques de gestion adaptative pour assurer la subsistance.

* UNEP/CBD/SBSTTA/7/1.

/...

2. En fait, partout dans le monde, la production agricole et la diversité de l'écosystème agricole sont menacées par le déclin des populations de pollinisateurs. Les principaux facteurs de ce déclin des populations de pollinisateurs sont, entre autres, la fragmentation de l'habitat, les produits chimiques agricoles et industriels, les parasites et les maladies et l'introduction d'espèces exogènes.

3. Il existe plus de 25,000 espèces d'abeilles, qui diffèrent grandement dans la taille et divergent, également, en ce qui concerne les plantes qu'elles visitent et pollinisent. La diversité des plantes sauvages et la variabilité des cultures vivrières dépendent, toutes les deux, de cette diversité. Si les abeilles constituent le plus grand groupe de pollinisateurs, d'autres insectes comme les chauve-souris, les papillons et les mites, les mouches et les coléoptères sont, eux aussi, des agents de pollinisation. Certaines plantes reçoivent les visites de différents insectes, alors que d'autres ont des besoins plus spécifiques. Même chose pour les pollinisateurs, certains sont généralistes, d'autres spécialistes. En conséquence, la pollinisation, en tant que science, requiert une étude détaillée, et l'application technologique des pratiques de gestion est fort compliquée. Dans la plupart des cas, on sait peu sur les relations exactes entre les espèces végétales individuelles et leurs pollinisateurs, mais les études dans ce domaine montrent que ces relations sont bien particulières.

4. Pour obtenir des services de pollinisation dans les écosystèmes agricoles, il est nécessaire d'avoir une compréhension préalable approfondie des nombreux biens et services fournis par la diversité des pollinisateurs et les facteurs qui influencent leur déclin. Il est nécessaire d'identifier des pratiques de gestion adaptative qui réduisent les impacts négatifs causés par l'homme sur les pollinisateurs, de promouvoir la conservation et la diversité des pollinisateurs indigènes et de conserver et restaurer les espaces naturels nécessaires à l'optimisation des services de pollinisation dans les systèmes agricoles.

5. Compte tenu de la nécessité urgente de prendre en charge la question du déclin, à l'échelle mondiale, de la diversité des pollinisateurs, la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique a créé, en 2000, une Initiative Internationale pour la Conservation et l'Utilisation Durable des Pollinisateurs (décision V/5, section II) et a demandé la mise en place d'un plan d'action. La proposition suivante de plan d'action a été préparée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), conformément au paragraphe 16 de la décision V/15.

II. OBJECTIFS ET APPROCHE

6. L'Initiative Internationale pour la Conservation et l'Utilisation Durable des Pollinisateurs a pour but de promouvoir l'action coordonnée à l'échelle mondiale en vue de:

(a) Surveiller et contrôler le déclin des pollinisateurs, d'en déterminer les causes et son impact sur les services de pollinisation;

(b) Se pencher sur l'absence d'informations taxonomiques sur les pollinisateurs;

(c) Estimer la valeur économique de la pollinisation et l'impact économique du déclin des services de pollinisation; et

(d) Promouvoir la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la diversité des pollinisateurs dans l'agriculture et les écosystèmes connexes;

7. L'Initiative sera mise en œuvre en tant qu'initiative intersectorielle dans le programme de travail sur la biodiversité agricole.

III. ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PLAN

A. *Élément 1. Evaluation*

Objectif tactique

8. Procéder à une analyse complète de l'état et de l'évolution de la diversité des pollinisateurs à l'échelle de la planète et des causes sous-jacentes de leur déclin (en accordant une attention particulière aux biens et services fournis par la diversité des pollinisateurs) ainsi que des connaissances locales en ce qui concerne sa gestion. Les résultats de l'évaluation détermineront les activités supplémentaires nécessaires.

Exposé des motifs

9. De nombreuses études scientifiques et divers documents indiquent résolument que les populations de pollinisateurs des cultures connaissent un réel déclin dans de nombreuses parties du monde. Le rendement de certaines cultures diminue en raison du manque de pollinisateurs et plusieurs spécialistes, agronomes et cultivateurs de fruits sont préoccupés par le déclin formidable dans le nombre d'abeilles ces dernières années. Cependant, la rareté de données solides et fiables est un facteur d'obstacle pour présenter avec force arguments la nécessité de la conservation des populations de pollinisateurs, comme il est indispensable d'apporter des preuves convaincantes afin de procéder aux modifications aux politiques en la matière.

10. De même, une évaluation réaliste de la valeur économique de la pollinisation effectuée par les animaux est essentielle pour une planification efficiente de l'agriculture mondiale. Les estimations actuelles n'ont pas emporté l'adhésion de tous. La description et l'évaluation, en termes économiques, des contributions de la pollinisation à la diversité agricole et environnementale permettra d'améliorer la prise de la décision en connaissance de cause au niveau de la ferme ainsi qu'aux échelons national, régional et international.

11. Outre «l'obstacle taxonomique» (cf. élément 3), il y a également un «déficit taxonomique» mondial, en d'autres termes, le nombre trop élevé de genres d'abeilles pour lesquels il n'existe pas d'identification.

Activités

1.1 Surveiller et contrôler l'état et l'évolution des pollinisateurs, à travers:

- (a) La mise en place d'un réseau mondial d'agents de coopération afin de contrôler les changements intervenant au niveau de la diversité, des niveaux de population et de la fréquence des pollinisateurs, dans le temps, dans des régions désignées de la planète. Le réseau partagerait les constats et les résultats et discuterait les tendances locales et mondiales des pollinisateurs;
- (b) La mise en œuvre d'un programme-pilote mondial de contrôle dans des régions désignées de la planète;
- (c) L'élaboration, l'évaluation et la compilation de méthodes de surveillance et de contrôle des pollinisateurs, leur diversité et leur efficacité;
- (d) L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme mondial de contrôle de la diversité des pollinisateurs, en s'appuyant sur les activités (a), (b) et (c).

- 1.2 Estimer la valeur économique des pollinisateurs, dont l'évaluation, en termes économiques, des divers systèmes culture-pollinisateurs-pollinisation pour une utilisation optimale des pollinisateurs dans des systèmes agricoles durables, par l'analyse économique des données des divers systèmes culture-pollinisateur-pollinisation, y compris celles appartenant aux études de cas sous l'élément 2.
- 1.3 Evaluer l'état des connaissances scientifiques et traditionnelles sur la conservation des pollinisateurs afin d'identifier les lacunes dans les connaissances et les opportunités d'application des savoirs, y compris:
 - (a) Les connaissances taxonomiques; et
 - (b) Les savoirs, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés locales et autochtones en matière de préservation de la diversité des pollinisateurs et des services des écosystèmes agricoles pour, et en soutien à, la production et la sécurité alimentaires.
- 1.4 Promouvoir la mise au point de clés d'identification des genres d'abeilles.

Les voies et moyens

12. L'échange et l'exploitation des expériences, informations, constatations et conclusions provenant des évaluations seront facilités par les Parties, les Gouvernements et les réseaux en consultation entre pays et institutions, y compris l'utilisation des réseaux existants. Les activités de création des capacités relevant de l'élément 3 du programme permettront aux pays de contribuer au processus d'évaluation. Les études de cas, réalisées sous l'élément 2 du programme, aideront le processus d'évaluation en mettant en évidence et en examinant les questions saillantes en ce qui a trait à la conservation et à l'utilisation durable des pollinisateurs et, dans certains cas, la fourniture de données.

13. Le programme mondial de contrôle des pollinisateurs peut être mis en œuvre en deux étapes. La première comprendrait les activités 1.1 (a), (b), et (c) et 1.4. La seconde étape appliquerait les résultats de la première sur un nombre large et représentatif des sites sur le terrain, dans le monde entier, afin de recueillir les données nécessaires à la détection des changements dans la diversité et la fréquence des pollinisateurs, notamment celles des espèces d'abeilles. Le projet ne saurait être abordé sans la participation effective de nombreux pays, institutions et agents de coopération. Des ressources financières supplémentaires et importantes seront requises, à la deuxième phase notamment. Des mécanismes devront être mis en place afin d'assurer la continuité et la viabilité de la surveillance et du contrôle sur le long terme.

Timing des résultats escomptés

14. La première étape du programme mondial de contrôle de la diversité des pollinisateurs doit être achevée en 2005. La seconde étape serait conduite sur une période initiale de cinq ans ((2006 – 2010) ensuite, selon les progrès réalisés, elle serait reconduite pour d'autres périodes de cinq ans chacune. Des tendances importantes et significatives ne pourraient ressortir qu'au terme de plusieurs années (5-10) de surveillance et de contrôle.

15. Un rapport préliminaire sur l'état des pollinisateurs de la planète serait prêt en 2004 – il se serait appuyé sur les données existantes et les premiers résultats des éléments 1 et 2. Un premier rapport complet serait préparé pour 2010 s'appuyant sur les résultats du programme de contrôle et des analyses économiques.

B. Élément 2. Gestion adaptative

Objectif tactique

16. Identifier les pratiques, technologies et politiques de gestion qui favorisent les impacts positifs, et atténuent les répercussions négatives, de l'agriculture sur la diversité des pollinisateurs afin de renforcer la productivité et la capacité à assurer la subsistance, et ce en approfondissant les connaissances, la compréhension et la sensibilisation aux biens et services multiples fournis par les pollinisateurs.

Exposé des motifs

17. Pour s'assurer les services des pollinisateurs dans les écosystèmes agricoles, il est nécessaire d'avoir une meilleure compréhension des nombreux biens et services fournis par la diversité des pollinisateurs et les facteurs qui influencent leur déclin. Il est, notamment, nécessaire d'identifier les diverses interactions entre les dimensions de la biodiversité à différentes échelles spatiales qui soutiennent le fonctionnement effectif du pollinisateur. En outre, il y a lieu d'identifier des pratiques de gestion adaptative qui réduisent les impacts négatifs anthropogènes sur les pollinisateurs, promouvoir la conservation et la diversité des pollinisateurs indigènes et conserver et restaurer les espaces naturels nécessaires à l'optimisation des services des pollinisateurs dans les systèmes agricoles.

Activités

2.1. Procéder à une série d'études de cas, sur un éventail de milieux et de systèmes de production, et dans chaque région:

- (a) Identifier les biens et services clés fournis par la diversité des pollinisateurs, le rôle des éléments constitutifs de la diversité biologique dans les écosystèmes agricoles dans le soutien de telle diversité y compris, par exemple, l'emploi de pesticides, les changements dans l'habitat et l'introduction de pollinisateurs exotiques;
- (b) Identifier les meilleures pratiques de gestion; et
- (c) Contrôler et évaluer les impacts potentiels et réels des technologies agricoles existantes et à venir.

18. Cette activité traiterait des multiples biens et services fournis par la diversité des pollinisateurs et l'interaction entre ses divers composants, exemple:

- (a) Les impacts de l'introduction des pollinisateurs;
- (b) Les impacts de la fragmentation et de la perte de l'habitat sur la diversité des pollinisateurs;
- (c) Les impacts des pesticides sur la diversité des pollinisateurs;
- (d) La gestion durable des pollinisateurs;
- (e) Le déclin des abeilles mellifiques;
- (f) Le déclin dans la diversité des pollinisateurs;
- (g) La conservation et la restauration de la diversité des pollinisateurs;
- (h) L'intégration et l'engagement des parties prenantes;

- (i) L'économie de la pollinisation.
- 2.2. Identifier et encourager la diffusion de l'information sur les pratiques et les technologies économiques et rentables et les politiques connexes, et les mesures d'encouragement capables de renforcer les impacts positifs, tout en atténuant les impacts négatifs, de l'agriculture sur la diversité des pollinisateurs, la productivité et la capacité à assurer la subsistance; ceci peut se faire par:
- (a) Des analyses complètes des systèmes de production des coûts et bénéfices de pratiques autres de gestion et de technologies sur la conservation et l'efficacité des pollinisateurs et l'évaluation des biens et services fournis par la diversité des pollinisateurs, y compris les besoins en pollinisation et les meilleurs pollinisateurs pour chaque espèce de cultures, en plus de l'impact de la présence/absence des pollinisateurs dans le rendement des fruits et des semences;
 - (b) Des analyses complètes des impacts de la production agricole, y compris l'intensification et l'extensification, sur l'environnement et identification des voies et moyens pour atténuer les effets négatifs et favoriser les impacts positifs;
 - (c) Identification, à l'échelle internationale et nationale, en étroite collaboration avec les organisations internationales compétentes, de politiques commerciales et de marketing efficaces, de mesures économiques et juridiques capables de soutenir des pratiques avantageuses. On pourra citer, à cet effet, les pratiques de certification et l'élaboration de codes de bonne conduite.
- 2.3. Promouvoir des méthodes d'agriculture durable qui utilisent des pratiques de gestion, des technologies et des politiques favorables à l'atténuation des impacts négatifs et au renforcement des effets positifs de l'agriculture sur la diversité des pollinisateurs. Ceci inclurait, à titre d'exemple, la protection des habitats naturels, dans les paysages agricoles, comme sources des pollinisateurs sauvages pour l'amélioration des cultures; l'élaboration de lignes directrices destinées aux décideurs et aux agriculteurs; et la création de protocoles d'essai sur modèle pour l'introduction de pollinisateurs exogènes et l'évaluation des impacts des produits agrochimiques sur les pollinisateurs.

Les voies et moyens

19. Des études de cas seront entreprises et fournies par les institutions nationales, les organisations de la société civile et les instituts de recherche, avec le soutien des organisations internationales en vue de catalyser la préparation des études, mobiliser les fonds, diffuser les résultats et faciliter le feed-back et les enseignements tirés, destinés aux décideurs et aux fournisseurs des études de cas. Toutes les parties prenantes seront appelées à fournir un apport. Le cadre de ces études de cas est fourni par l'esquisse des études de cas sur la diversité biologique agricole au site Internet : <http://www.biodiv.org/thematic/agro>

Timing des résultats escomptés

20. Une première série d'études de cas est en préparation. D'autres seront publiées, analysées et diffusées en 2005. Les études de cas doivent refléter les questions régionales et indiquer l'ordre de priorité des meilleures pratiques et des enseignements tirés qui peuvent être appliqués.

C. *Élément 3. Création des capacités*

Objectif tactique

21. Renforcer les capacités des agriculteurs, des communautés locales et autochtones, et de leurs organisations et d'autres parties prenantes, en matière de gestion de la diversité des pollinisateurs de sorte à pouvoir augmenter les bénéfices et favoriser la prise de conscience et l'action responsable.

Exposé des motifs

22. La gestion de la diversité des pollinisateurs concerne et associe de nombreuses parties prenantes et elle signifie, souvent, les transferts des coûts et avantages parmi les groupes de parties prenantes. Il est, donc, essentiel que des mécanismes soient développés non seulement pour consulter les parties prenantes mais surtout pour faciliter leur participation véritable au processus décisionnel et au partage des bénéfices. Les organisations d'agriculteurs, et d'autres producteurs, peuvent jouer un rôle déterminant dans la sauvegarde des intérêts de leurs membres en optimisant des systèmes de production durables, viables et diversifiés et, ce faisant, promouvoir l'action responsable à l'endroit de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité des pollinisateurs.

23. Un domaine important qu'il est nécessaire de traiter est la capacité des pays à prendre en charge l'Obstacle Taxonomique qui résulte de lacunes graves en matière d'investissement dans la formation, la recherche et la gestion des collections. Il limite considérablement notre capacité à évaluer et contrôler le phénomène du déclin, à l'échelle mondiale, des agents de pollinisation, afin de conserver la diversité des pollinisateurs et à la gérer de manière durable. L'Obstacle Taxonomique mondial est coûteux, surtout lorsque l'on considère les initiatives de recherche sur la pollinisation et l'écologie de la conservation qui dépendent entièrement de l'accès à une taxonomie solide des abeilles et en l'absence de laquelle de telles initiatives sont vouées à l'échec. Non moins important aussi est le Déficit Taxonomique mondial, autrement dit, le nombre trop élevé de genres d'abeilles pour lesquels il n'existe pas d'identification clé.

Activités

- 3.1. Promouvoir la prise de conscience sur la valeur de la diversité des pollinisateurs et des multiples biens et services qu'elle offre pour une productivité durable et viable, parmi les organisations d'agriculteurs, les coopératives et entreprises agricoles et les consommateurs, en vue de favoriser les pratiques responsables.
- 3.2. Identifier et promouvoir les possibilités d'amélioration des politiques environnementales, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'encouragement, en vue de soutenir la gestion locale des pollinisateurs et des dimensions connexes de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles. On pourrait citer comment les plans de certification existants ou à venir pourraient contribuer à la conservation et l'utilisation durable de la diversité des pollinisateurs.
- 3.3. Encourager le renforcement des capacités à gérer, localement, les pollinisateurs et ce en promouvant les partenariats entre, et parmi, les agriculteurs, les chercheurs, les ouvriers, les industries alimentaires à travers la création, entre autres, de forums à l'échelle locale, pour les agriculteurs et autres parties prenantes afin d'établir de véritables partenariats, y compris des programmes de formation et d'éducation.
- 3.4. Créer la capacité taxonomique afin de dresser des inventaires de la diversité des pollinisateurs et leur répartition pour en optimiser la gestion par la formation de taxonomistes et de parataxonomistes des abeilles et autres pollinisateurs.

- 3.5 Elaborer des outils et des mécanismes d'échange d'informations à l'échelle internationale et régionale pour la conservation, la restauration et l'utilisation durable des pollinisateurs. On pourra en citer:
- (a) La mise en place d'un fichier d'experts spécialisés dans la pollinisation et les pollinisateurs afin de servir de pool pour les consultations sur les questions de transfert des technologies, et créer un conseil consultatif international sur la conservation des pollinisateurs.
 - (b) Diffusion de l'information sur la pollinisation dans les milieux agricoles par le biais de bases de données, de sites internet et de réseaux de même genre. Il pourrait s'agir de l'établissement d'un réseau mondial d'informations sur la conservation des pollinisateurs et la promotion des réseaux et d'associations d'agriculteurs à l'échelle régionale pour l'échange d'informations et d'expériences.
 - (c) Dresser et mettre à jour des listes nationales et mondiales des espèces de pollinisateurs menacées et produire des manuels multilingues, à l'attention des agriculteurs, sur la conservation et la restauration de ces pollinisateurs.

Les voies et moyens

24. Cet élément sera mis en œuvre, principalement, à travers les initiatives dans les pays, y compris par les services d'extension, les autorités locales, les structures éducatives et de la société civile, dont les organisations d'agriculteurs/producteurs et des consommateurs et des mécanismes favorisant l'échange entre agriculteurs. Il existe des opportunités de coopération avec l'industrie agroalimentaire en ce qui concerne la fourniture de produits sans pesticides, ou contenant de faibles teneurs, des systèmes agricoles qui préservent la diversité des pollinisateurs. Des projets-pilotes pour cet élément pourraient être lancés sous cette Initiative. Le financement se fera, probablement, sur la base du programme ou projet. Il pourrait s'avérer nécessaire de fournir un soutien « déclencheur » par le biais de programmes, structures et mécanismes de financement nationaux, régionaux et internationaux pour soutenir, notamment la création des capacités, l'échange de l'information et le feedback sur les politiques et les marchés et des enseignements tirés au titre de cet élément et de l'élément 2 du programme, entre les organisations et les décideurs locaux à l'échelle nationale, régionale et internationale.

25. Les éléments taxonomiques seraient également promus par le biais de l'Initiative Taxonomique Mondiale.

Timing des résultats escomptés

26. Dix cas sur le terrain de partenariats renforcés résultant d'une plus grande conservation de la diversité des pollinisateurs au niveau local, à l'horizon 2006. Introduction de mécanismes promouvant la diversité des pollinisateurs à l'horizon 2010.

D. Éléments 4. Intégration

Objectif tactique

27. Soutenir la mise en place de stratégies et de plans nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité des pollinisateurs et promouvoir l'intégration des plans et programmes sectoriels et intersectoriels.

Exposé des motifs

28. Nombreux sont les pays qui développent, aujourd'hui, des stratégies et des plans d'action de biodiversité dans le contexte de la Convention sur la Diversité Biologique, et plusieurs pays disposent de politiques, stratégies et plans relatifs à l'agriculture, l'environnement et le développement national. La décision V/5 de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique entend promouvoir l'intégration des questions de biodiversité agricole dans les stratégies et plans d'action nationaux; elle vise également à promouvoir les plans d'action pour les éléments constitutifs de la biodiversité agricole dans les plans de développement sectoriel portant sur l'alimentation, l'agriculture, les forêts et la pêche et afin de promouvoir la synergie et éviter la duplication des efforts entre les plans pour les divers composants. La conservation et l'utilisation durable des agents de pollinisation est un aspect important de la biodiversité agricole, d'où la nécessité de l'inclure dans le processus d'intégration. En outre, une telle action requiert la présence d'une information fiable et accessible, mais de nombreux pays ne disposent pas d'une information bien développée ou de systèmes d'alerte rapide ni de la capacité d'action contre les menaces identifiées.

Activités

- 4.1. Intégrer les questions de la diversité des pollinisateurs et les dimensions connexes de la biodiversité agricole, y compris la diversité de la plante hôte aux niveaux de l'espèce, de l'écosystème et du paysage, en harmonie avec l'approche fondée sur l'écosystème, dans les plans d'action et stratégies de biodiversité ainsi que dans les processus de planification dans le secteur agricole.
- 4.2. Soutenir le développement ou l'adaptation de systèmes pertinents d'information, d'alerte rapide et de communication afin de permettre une évaluation effective de l'état de la diversité des pollinisateurs et des menaces qui pèsent sur elle, en soutien aux stratégies et plans d'action nationaux, et des mécanismes de lutte appropriés.
- 4.3 Renforcer les institutions nationales pour soutenir la taxonomie des abeilles et d'autres pollinisateurs, à travers:
 - (a) L'évaluation des besoins taxonomiques nationaux (contribution à l'activité 1.3);
 - (b) Maintien de la continuité des collections taxonomiques et de référence des abeilles;
 - (c) La reconnaissance des centres d'excellence en taxonomie des abeilles et la mise en place de centres d'excellence comme il convient;
 - (d) Rapatriement des données par la création des capacités et le partage des avantages.
- 4.4 Intégrer les questions de la diversité des pollinisateurs et les dimensions connexes de la biodiversité agricole, y compris la diversité de la plante hôte aux niveaux de l'espèce, de l'écosystème et du paysage, en harmonie avec l'approche fondée sur l'écosystème, dans les programmes éducatifs formels à tous les niveaux. Faire des questions de pollinisation un composant de la gestion durable dans les cours et les programmes pédagogiques de biologie, de l'environnement et d'agriculture aussi bien dans les écoles primaires que secondaires en faisant appel aux exemples locaux et à d'autres exemples, pertinents, provenant d'autres régions. Favoriser la recherche appliquée sur la pollinisation dans les écosystèmes agricoles par la formation en cycle post-graduation.

Les voies et moyens

29. Les activités doivent être réalisées d'abord au niveau national par le renforcement de la communication, les mécanismes de coordination et les processus de planification qui impliquent et associent les groupes de parties prenantes, le tout facilité par les organisations internationales et les mécanismes de financement.

30. Des ressources supplémentaires pourraient s'avérer indispensables pour la création des capacités nationales.

31. Les éléments taxonomiques seraient également promus par le biais de l'Initiative Taxonomique Mondiale.

Timing des résultats escomptés

32. Augmentation graduelle des capacités nationales en matière de taxonomie, de gestion de l'information de l'évaluation et de la communication.

33. L'intégration des questions de pollinisateurs et d'autres dimensions en rapport de la biodiversité agricole dans les plans nationaux de national de la biodiversité et/ou le secteur agricole dans 50 pays à l'horizon 2010.